

**3124 - Participation aux  
investissements des collèges privés**

**Equipement informatique  
pédagogique - Programme 2013**

**Rapport n° CP/2013/867**

**Service gestionnaire :**

Direction des collèges et de l'éducation

**Résumé :**

Le Conseil Général apporte son soutien à l'équipement informatique pédagogique réalisé dans les collèges privés. Le crédit inscrit au budget primitif est réparti par la commission permanente.

Dans un souci de parité, le Conseil Général a décidé d'attribuer aux collèges privés une subvention pour renouveler le matériel informatique pédagogique sur la base des critères suivants: 1 ordinateur pour 10 élèves - 4 vidéoprojecteurs et 2 serveurs maximum. Le Séminaire de Jeunes de Walbourg sollicite une aide financière pour compléter le matériel informatique pédagogique pour les collégiens de l'établissement. Compte tenu de son ratio qui est de 39 ordinateurs, de son équipement actuel et de sa date d'acquisition, le Séminaire des Jeunes de Walbourg peut bénéficier pour son collège d'une subvention de **5 700 €** pour l'achat de 5 ordinateurs (500 € forfaitaires par appareil) et de 4 vidéoprojecteurs (800 € forfaitaires par appareil).

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35485	204-20421-221	44 564,00 €	20 000,00 €	5 700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Séminaire de Jeunes de Walbourg, une subvention de 5 700 € pour l'équipement informatique pédagogique de son collège (5 ordinateurs et 4 vidéoprojecteurs).*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL